DR AFSHIN YOUSEFPOUR
Chirurgie Plastic du Visage
Chirurgie Maxillo-Faciale

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

CHIRURGIE DES OREILLES DÉCOLLÉES (OTOPLASTIE)

Praticien : Dr Afshin Yousefpour — Chirurgien Maxillo-Facial

Patient(e) :

- Nom et Prénom :
- Date de naissance : / /
- Représentant légal (si mineur) :

1. Introduction et Objectif de l'Intervention

L'otoplastie vise à corriger les anomalies du cartilage du pavillon auriculaire responsables de l'aspect « décollé » ou asymétrique des oreilles (défaut de plicature de l'anthélix, hypertrophie de la conque, anomalie de l'angle rétro-auriculaire ou projection du lobe).

L'intervention permet de repositionner les reliefs et de rapprocher les oreilles du crâne dans une quête d'harmonie morphologique. Il s'agit d'un acte chirurgical méticuleux sur des tissus cartilagineux rigides et à mémoire de forme.

2. Pourquoi choisir l'expertise du Dr Afshin Yousefpour ?

L'anatomie crânio-maxillo-faciale exige une compréhension tridimensionnelle des volumes, des symétries faciales et de la dynamique cartilagineuse.

- **Spécialisation anatomique ciblée :** En tant que chirurgien maxillo-facial, le Dr Afshin Yousefpour concentre son expertise exclusivement sur la tête, le visage et le cou. Cette spécialisation garantit une précision chirurgicale fine et le respect scrupuleux de l'anatomie cartilagineuse et cutanée.
- **Approche personnalisée et conservatrice :** Chaque oreille présentant une architecture unique, l'intervention est planifiée sur mesure afin de préserver les reliefs naturels et d'éviter l'aspect figé, trop plaqué ou « opéré ».
- **Rigueur des protocoles de sécurité :** Prise en charge chirurgicale conforme aux normes hospitalières et médico-légales les plus strictes en vigueur en Belgique.

3. Risques et Complications Possibles

Comme tout acte chirurgical, l'otoplastie comporte des aléas et des risques de complications, même exécutée avec la plus grande compétence :

- **Hématome :** Collection de sang sous la peau du pavillon pouvant nécessiter une évacuation rapide pour protéger le cartilage (risque de nécrose ou d'oreille en chou-fleur en cas d'hématome compressif non drainé

- **Infection et Chondrite :** L'infection du cartilage (chondrite) est une complication rare mais grave pouvant entraîner une nécrose cartilagineuse et des déformations résiduelles majeures. Elle exige un traitement antibiotique urgent, parfois un parage chirurgical.
- **Cicatrisation pathologique :** Bien que située principalement derrière l'oreille, la cicatrice peut évoluer de manière hypertrophique ou sous forme de chéloïde (cicatrice épaisse, rouge, prurigineuse ou douloureuse), imprévisible et difficile à traiter.
- **Nécrose cutanée ou cartilagineuse :** Risque accru chez les fumeurs ou en cas de tension cutanée excessive.
- **Troubles de la sensibilité :** Engourdissement, hypoesthésie ou hypersensibilité transitoire (souvent plusieurs mois), rarement définitive.
- **Extrusion ou rejet de matériel de suture :** Les fils profonds non résorbables servant à plicaturer le cartilage peuvent parfois percer la peau ou devenir palpables/douloureux des mois ou des années après l'opération, nécessitant leur ablation.
- **Risques anesthésiques :** Qu'il s'agisse d'une anesthésie locale, d'une sédation ou d'une anesthésie générale, les risques spécifiques vous seront exposés par le médecin anesthésiste lors de la consultation préopératoire dédiée.

4. Limites, Asymétrie et Insatisfaction Esthétique / Fonctionnelle

- **Obligation de moyens :** La chirurgie plastique et reconstructrice est soumise à une obligation de moyens stricts et diligents, et en aucun cas à une obligation de résultat.
- **Asymétrie préexistante et résiduelle :** Le visage et les oreilles humaines ne sont jamais parfaitement symétriques à l'état naturel. Une symétrie absolue est mathématiquement et biologiquement impossible à garantir. Une légère différence d'angle, de projection ou de contour peut persister ou réapparaître avec le temps.
- **Insatisfaction esthétique :** Des imperfections de relief, une sensation d'oreille trop collée (« oreille en téléphone »), un décollement résiduel partiel dû à la mémoire élastique du cartilage ou une irrégularité cutanée peuvent survenir et ne constituent pas en soi une faute chirurgicale.
- **Gêne fonctionnelle :** Une sensation d'inconfort lors de l'appui nocturne, du port de lunettes, d'écouteurs ou d'un casque peut persister pendant plusieurs semaines ou mois.

5. Cadre Financier, Fiscal et Réglementaire (Législation Belge)

- **Application de la TVA (21 %) :** Conformément à la législation fiscale belge en vigueur, tout acte chirurgical à visée purement esthétique (dépourvu de finalité thérapeutique ou reconstructrice attestée) est soumis obligatoirement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 21 %, à la charge exclusive du patient.
- **Absence d'incapacité de travail :** Conformément aux dispositions de l'INAMI et à la réglementation du travail en Belgique, **aucun certificat d'incapacité de travail (arrêt maladie) ne peut être délivré pour un acte à visée purement esthétique**. Il appartient au patient de poser des jours de congé personnels pour sa période de convalescence.

- **Périmètre du paiement initial :** Les honoraires et frais réglés pour l'intervention initiale couvrent **strictement et exclusivement la réalisation de cette première intervention chirurgicale**. Ils **ne couvrent pas** :
 1. Les consultations préopératoires et postopératoires (qui font l'objet d'une tarification distincte).
 2. Les examens d'imagerie, les bilans biologiques ou les consultations d'anesthésie.
 3. Les médicaments, pansements, bandeaux de contention postopératoires.
- **Chirurgie de révision / Retouche :** Si une reprise chirurgicale ou une retouche s'avère nécessaire ou souhaitée (pour motif d'asymétrie, de récidive de décollement, d'extrusion de fil ou de retouche cicatricielle), **la totalité des frais afférents (frais de bloc opératoire, matériel, consommables, anesthésie et honoraires) demeure sous la responsabilité financière pleine et entière du patient**.

6. Consignes Postopératoires

Le patient s'engage formellement à :

1. Porter rigoureusement le bandeau de contention prescrit jour et nuit pendant la période recommandée, puis la nuit selon les instructions.
2. Éviter tout effort physique violent, sport de contact, port de charges lourdes ou exposition à la chaleur (sauna, hammam) pendant la durée indiquée par le chirurgien.
3. Ne pas dormir sur les oreilles les premières semaines.
4. Signaler sans délai toute douleur brutale, asymétrie brutale, saignement anormal ou fièvre.

DR AFSHIN YOUSEFPOUR
Chirurgie Plastic du Visage
Chirurgie Maxillo-Faciale

7. Attestation et Déclaration de Consentement

Je soussigné(e) :

Certifie :

- Avoir eu un temps de réflexion suffisant entre la consultation d'information et la décision d'intervention.
- Avoir été pleinement informé(e) par le **Dr Afshin Yousefpour** des modalités, alternatives, risques, complications possibles et limites esthétiques de l'otoplastie.
- Comprendre et accepter l'absence de garantie de résultat parfait ou parfaitement symétrique.
- Avoir pris connaissance des règles financières et fiscales : application de la TVA à 21 %, prise en charge intégrale à mes frais d'éventuelles chirurgies de révision, non-inclusion des consultations annexes, et absence d'octroi de certificat d'incapacité de travail.
- Avoir pu poser toutes mes questions et avoir obtenu des réponses claires et satisfaisantes.

Fait à, le / / 20..... *(en deux exemplaires originaux)*

(Mention manuscrite obligatoire : « Lu, approuvé et consenti librement »)

(Mention manuscrite pour les aspects financiers : « Bon pour accord avec les conditions financières et l'absence de certificat de maladie »)

Signature du patien